2016 LR 1 : Moratoire sur le réaménagement de la voie sur berges rive droite.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2015 SG 14 portant approbation des objectifs poursuivis pour l'aménagement des berges de Seine liaison Bastille/Tour Eiffel à Paris 1er, 4e, 7e et 12e arrondissements ;

Vu la délibération 2015 SG 42 arrêtant le projet d'aménagement des berges de Seine liaison Bastille/Tour Eiffel (1er, 4e, 7e et 12e) ;

Sur le rapport présenté par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET au nom du groupe les Républicains ;

Délibère :

La fermeture à la circulation de la voie sur berges rive droite est reportée après l'été 2018.